

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 038 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
				-Recours en inconstitutionnalité des articles 5 et 8, du chapitre 1 ^{er} , tire 2, des lois n° 2022-06 et n° 2022-11, du 27 juin 2022, portant respectivement, statut des magistrats de la Cour des comptes, et statut des magistrats de la Cour suprême	
1.	0356/065/REC-24 du 20/02/2024	Chadas DARI	Assemblée nationale Cour suprême Cour des comptes	- Demande de sursis à l'application desdites dispositions dans le cadre des tests d'entrée à la Cour des comptes et à la Cour suprême	
2.	0831/140/REC-23 du 25/04/2023	Sonagnon Emile HOUNKPATIN	Commissaire en charge du Commissariat d'Akpro-Misséréte	Recours pour violation des droits de l'Homme.	



3.	1213/191/REC-23 du 26/06/2023 (Continuation)	Landry Angelo ADELAKOUN Romaric ZINSOU et autres	Secrétaire général du Gouvernement	Recours pour inconstitutionnalité du non- respect par le Bénin, de l'Avis du Groupe de travail des Nations-Unies, sur les détentions arbitraires, relatif à la détention de madame Reckya MADOUGOU.	
4.	1637/237/REC-23 du 29/08/2023	Fiacre Mario AYEKO OLADELE	Ministère de la Justice et de la Législation	Recours contre le ministère de la Justice et de la Législation, pour non-respect de la l'Avis du Groupe de travail des Nations-Unies, sur les détentions arbitraires, relatif à la détention de madame Reckya MADOUGOU	
5.	1858/274/REC-23 du 05/10/2023 (Continuation)	- Prosper BODJRENOU - Kévin VIANOU	Président de l'Assemblée nationale	Recours pour violation des articles 35, 105 de la Constitution, 77 et 144 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.	



6.	0624/117/REC-23 du 22/03/2023 (Continuation)	Didier TCHOKAHOUN	Ministère des enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle	Demande d'intervention de la Cour pour l'inscription sur le fichier national des Aspirants au métier des enseignants.	
----	---	----------------------	---	--	--

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 037/CC/GEC du 29 mars 2024.

Cotonou, le 02 AVR 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA
Sylvestre FARRA